

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier
sur convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

Présents : M. Mmes. Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Élodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Gaëlle Duchêne, Rémi Dupont, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Angélique Ginibre, Didier Guillou, Sébastien Lafargue, Éliane Laval, Dominique Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran, Bernard Resseguier, Pascal Ressigeac, Joëlle Sanson,

Excusé avec procuration : Mme. Claire Perrotte a donné procuration à Joëlle Sanon,

Absent : Michel Lacoste

Excusé : Nicolas Gauzin

Soit : Pour toutes les délibérations : 21 votants.

Secrétaire de séance : Madame Elodie Boyer.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Elodie Boyer

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le procès-verbal du 19 mai 2021.

1 - Délibérations :

1-1- Demande de subvention pour « terre en fête 2021 » :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-2 – Demande de subvention du collège Emile Vayssé pour voyage pédagogique :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-3 – Demande de subvention par le club de karaté pour participer au championnat de France :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-4 – Demande de subvention par la mutuelle d'entraide coups durs du canton de Castelnau-Montratier :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-5 – Décision modificative n°3 du budget communal :

Délibération adoptée à l'unanimité

1-6 – Opération 38471EP3 – remplacement BF tranche 2 RD659/Fontenilles/Saint-Mathurin/Bourg/Piscine/boisse/Saint-Aureil :

Délibération adoptée à l'unanimité

1-7 – Réduction du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie déléguée de Sainte-Alauzie :

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50

*Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité
secrétariat de la mairie.*

Le Maire : Dominique Marin

